



SIGNALER UN DECES LIE A L'EPILEPSIE... COMMENT?

Neurologues, médecins traitants...

1) Un de vos patients vient de décéder : lorsque vous prendrez contact avec la famille (entretien téléphonique, courrier, entretien..) pensez à **aborder l'existence du réseau** (mise en relation avec des familles endeuillées, recueil des circonstances de décès ...)

→ **Remettre la lettre d'information à la famille**

2) Si la famille ne s'y oppose pas, **complétez la fiche de signalement du décès** (téléchargeable sur site www.lfce.fr espace membres ou sur demande rsme@chu-montpellier.fr) d'après les informations dont vous disposez et celles obtenues auprès des familles et/ou du médecin traitant.

3) Cette fiche est **envoyée par courrier** (ou par fax) au centre coordonnateur du réseau :

**Cellule de coordination RSME
DIM - Unité Recherche Clinique
Hôpital Lapeyronie, bât AIDER
34 295 MONTPELLIER Cedex 5**

Fax : 04.67.33.58.27



L'équipe du centre coordonnateur

1) **Collecte des signalements**

2) **Si des données sont manquantes sur les circonstances exactes du décès ou sur les antécédents du patient et de sa famille**, après accord de la famille, un psychologue contactera les proches afin de proposer un entretien dans les 3 à 6 mois après la survenue du décès.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 04.67.33.89.79 ou par mail à l'adresse suivante : rsme@chu-montpellier.fr

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

